



Commission Administrative Paritaire des Techniciens des services culturels et des bâtiments de France

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

La CGT Culture porte la reconnaissance des Techniciens des Services Culturels et des Bâtiments de France

Créé par le décret n°93-1240 en 1993, le statut des Techniciens des Services Culturels, Bâtiments de France n'est pas satisfaisant dans son principe : Il réunit en son sein des filières et des missions qui méritent largement, pour chacune d'entre elles, une approche et des règles spécifiques :

- Surveillance et accueil,
- Bâtiments de France,
- Maintenance des bâtiments et matériel technique.

Le statut « retoileté » en 2012 n'a pas apporté de modifications à cette situation.

On dénombre à ce jour **493 agents (62%) à la surveillance et l'accueil, 244 agents (31%) pour les bâtiments de France et 56 agents (7%) pour la maintenance (pour un total de 793 agents).**

Voici aujourd'hui un état des lieux du corps des TSCBF.

Si la répartition par grade s'améliore, elle reste très en deçà de nos revendications et des fortes attentes des personnels :

la classe exceptionnelle est ainsi passée de 18,67% à 21% et la classe supérieure de 18,80% à 24 %, portant la classe normale de 62,53% à 55%.

Rappelons ici que la CGT Culture revendique 30% des personnels en classe exceptionnelle, 35% en classe supérieure et 35% en classe normale.

L'atteinte de cet objectif équilibré est entravée par des taux de promotions qu'invariablement nous jugeons insuffisants (exemple : 10 et 11% sur les trois années 2015, 2016 et 2017).

Les trois prochaines années prévoient des taux quasiment identiques : ce n'est pas acceptable. Ces taux doivent urgemment être relevés.

Il faut néanmoins observer une féminisation en légère hausse du corps, qui tend à la parité, passant de 43% à 47%.

La progression des effectifs reste un trompe l'œil, elle ne permet pas de satisfaire les véritables besoins des services qui ne cessent de croître. Ainsi le turn-over et la durée de vacance de très nombreux postes, particulièrement dans les spécialités Bâtiments de France et maintenance, restent trop importants, ce qui contribue à dégrader les conditions de travail dans des unités qui sont par ailleurs souvent de taille modeste ; c'est le cas des UDAP.

Le recours aux recrutements externes via des détachements de la fonction publique hospitalière ou de la territoriale s'amplifie en conséquence (30% de l'ensemble des mutations sur la période 2015 – 2018), voire par l'emploi de contractuels, et limite grandement les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité.

Maîtriser et réguler ce mode de recrutement est essentiel, car la proportion des détachements entrants est nettement supérieure aux détachements sortants. Cela crée un déséquilibre, qui conduit l'administration à considérer qu'elle peut différer l'ouverture de concours.

La CGT Culture n'aura de cesse de réaffirmer la nécessité de l'organisation régulière de concours sur les trois spécialités, avec un nombre de postes suffisants. C'est le seul et le plus sûr moyen de garantir le renouvellement du corps mais également de réelles perspectives d'évolutions de carrière pour nos collègues de catégorie C.

Le sujet est d'autant plus d'importance que le corps des TSCBF sera confronté dans les prochaines années à des départs massifs à la retraite (54% des agents sont âgés de 50 ans et plus).

Petit rappel : en 2014, le ministère organisait un concours dans les spécialités Bâtiments de France et Maintenance des bâtiments et matériel technique. En 2016, un concours Surveillance et accueil était ouvert. En 2018 un concours en spécialité Bâtiments de France est annoncé, mais aucun concours Maintenance n'est programmé, alors que les besoins sur cette spécialité explosent.

Le changement de spécialité au sein du corps est une particularité, mais surtout une richesse pour les agents TSCBF. Cela peut donner une nouvelle orientation, un nouveau souffle à une carrière ;

cela permet des évolutions de compétences et des perspectives de mobilité professionnelle comme géographique.

Cependant force est de constater que les passerelles pour changer de spécialité sont d'un accès inégal en raison de la technicité requise pour les missions exercées dans les spécialités Bâtiments de France comme Maintenance des bâtiments et du matériel technique. Un constat s'impose : les trois spécialités deviennent de plus en plus dissemblables entre elles et tendent à devenir étanches. Cette asymétrie et cette hétérogénéité doivent être corrigées. La mise en place de formations adaptées, continues voire qualifiantes, permettant un accompagnement au changement est indispensable.

Une réflexion sur les missions exercées et sur la formation et ses conditions d'accès est ainsi impérieuse si on veut préserver la cohésion du corps de TSCBF et renforcer sa cohérence.

Trop souvent, l'offre de formation est faible, les budgets sont restreints et les hiérarchies peu aidantes.

L'insatisfaction des agents quant à leurs rémunérations et leurs régimes indemnitaires est forte.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP à partir de 2017 a créé chez les personnels énormément de perplexité et de frustration. Loin de succomber aux sirènes promises par l'administration quant à une amélioration de l'indemnitaire, les personnels, plus particulièrement nos collègues des Bâtiments de France, ont jugé très sévèrement ce dispositif qui a mis en relief d'énormes disparités quant aux montants alloués dans le cadre de l'IFSE.

Rares sont par ailleurs nos collègues de cette spécialité, comme ceux de la spécialité Maintenance, à pouvoir être classés dans les groupes de fonctions les plus favorables. Ils ne peuvent de plus pas prétendre aux primes pour services faits, ni à certaines sujétions propres à la spécialité Surveillance et accueil (fériés, travail dominical, ..).

La rémunération est de ce fait inégalitaire au sein de notre corps. L'examen des CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel) nous a pourtant permis de mesurer le niveau d'investissement et de technicité qu'impose le travail dans ces filières, particulièrement pour les agents des UDAP. S'ajoute à cette situation, un déficit de reconnaissance grandissant éprouvé par les agents de ces services.

Par ailleurs, le comparatif des planchers des régimes indemnitaires des agents du MCC avec ceux des agents de catégorie B d'autres ministères (Finances, Intérieur..) est du reste éloquent du traitement qui nous est réservé, tant les écarts constatés sont conséquents.

L'opacité sur le versement du CIA (complément Indemnitaire Annuel) est une autre source de mécontentement, d'incompréhension et d'amertume. Une clarification et une mise à plat des conditions d'attribution de cette mesure s'impose !

La CGT continuera de porter vos revendications, de défendre vos intérêts, au moment où le gouvernement par son plan Action Publique 2022 annonce des suppressions de postes en masse, quand la déconcentration des actes de gestion va laisser aux établissements publics la main mise sur leur masse salariale et sur les personnels, rendant plus compliqué encore les mobilités comme la transparence des recrutements.

Les agents du Ministère de la Culture portent chaque jour, et à bout de bras, les politiques culturelles et l'intérêt général pour tous nos concitoyens. Mais il y a une limite à tout et il est urgent que ce Ministère reconnaisse enfin le travail accompli par ses agents.

Et cela passe aussi par une reconnaissance pécuniaire !!

***Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le
Secrétariat général.***

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Techniciens des services culturels et des bâtiments de France est composée de 6 titulaires et de 6 suppléant.e.s

classe exceptionnelle

- 1 Dominique PERRIN - Château de Fontainebleau
- 2 Nabahats HAMITI - Musée du Louvre
- 3 Hélène MURER - Mucem
- 4 Alexis PASKOVSKI - ENSA Nantes

classe supérieure

- 1 Robert DUCROT - Archives Nationales
- 2 Damien BODEREAU - Château et Domaine de Versailles
- 3 Pedro BOUROUH PASTOR - Musée de la Préhistoire - Les Eyzies
- 4 Elisabeth DELORE - CNSMD Paris

classe normale

- 1 Jeanne JOLLIVET - UDAP Allier
- 2 Anne LALOUE-KBIBECH - CMN
- 3 Soraya KAMANO-WAKRIM - Musée du Louvre
- 4 Hubert GAUTHIER - Archives nationales

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**